

## Grande enquête statistique sur les clubs sportifs vaudois

### Le recrutement, les bénévoles et les infrastructures en tête des préoccupations

En 2016-2017, le Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud (SEPS) a mené, avec l'appui de Statistique Vaud, une vaste enquête auprès des 1'143 clubs sportifs vaudois. Plus de 40% d'entre eux ont répondu, ce qui permet de dresser un panorama instructif de la structure, de l'évolution, des attentes et des problèmes du sport associatif.

Les clubs vaudois sont de moins en moins nombreux mais de plus en plus grands, ce qui indique que nous assistons à un processus de fusions par absorption. Ils regroupent aujourd'hui 182'000 membres, dont moins de la moitié (41%) font de la compétition et moins d'un tiers des membres sont des femmes (31%). En proportion,

les personnes de 20 ans ou moins et de 61 ans ou plus sont largement surreprésentées.

7'000 personnes œuvrent au sein d'un comité et 9 sur 10 sont bénévoles. Elles accomplissent plus d'un million d'heures de travail par année, soit l'équivalent de 600 postes à plein temps. L'encadrement sportif (entraîneurs) est assuré par plus de 10'000 personnes, dont la moitié ont une reconnaissance Jeunesse+Sport.

Si la majorité des clubs déclarent être dans une situation financière d'équilibre, un tiers d'entre eux admet avoir été confronté à un déficit au cours d'un des trois derniers exercices comptables. Enfin, sans surprise,

c'est surtout dans la recherche de nouveaux membres, dans la recherche de membres du comité et dans la nécessité de pouvoir disposer de plus d'heures de mise à disposition d'infrastructures que les clubs estiment rencontrer le plus de problèmes. Un club sur 5 a refusé des nouveaux membres au cours des 5 dernières années et dans un cas sur deux c'était à cause d'un manque d'infrastructures ! Voilà des chiffres qui devraient faire réfléchir toutes les autorités publiques et sportives !

**Le rapport intégral peut être consulté sur [www.vd.ch/seps](http://www.vd.ch/seps)**

Le chef du service EPS  
Nicolas Imhof  
[nicolas.imhof@vd.ch](mailto:nicolas.imhof@vd.ch)

## Sport scolaire facultatif

### Potentielle «aire de recrutement» pour votre club

La Loi cantonale sur l'éducation physique et le sport (LEPS) rend l'organisation du Sport scolaire facultatif (SSF) obligatoire dans les établissements scolaires vaudois. Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) est en charge de la supervision et du financement des cours organisés à travers tout le canton.

Chaque année, ce sont environ 20'000 élèves vaudois, tous degrés confondus, qui bénéficient des activités sportives proposées dans le cadre du SSF. Les buts de cette offre sont multiples. Outre la découverte et la pratique de nouvelles disciplines, les jeunes peuvent perfectionner leurs connaissances sportives et préparer des compétitions scolaires par équipe. Mais l'un des aspects essentiels est de faciliter le choix d'une spécialisation qui pourra être poursuivie dans un club.

#### Faire découvrir votre sport

Le lien entre l'école et le sport associatif, déjà fort dans certains endroits du canton, mériterait d'être intensifié. Pour les clubs, il est important de pouvoir compter sur des jeunes qui assureront la relève et pérenniseront ainsi leur société. Pour les enfants, il est indispensable de pouvoir choisir une activité sportive parmi une offre la plus riche possible, afin de pratiquer un sport qui leur convienne, dans un club où ils pourront développer des compétences spécifiques ainsi qu'un sentiment d'appartenance et d'intégration implicites à la pratique sportive.

En mettant à disposition des moniteurs pour les cours du SSF, les clubs ont l'opportunité de faire connaître leur sport à des élèves dont certains pourraient, par la suite, intégrer les structures de la société sportive en question. Evidemment, il n'est pas toujours facile de trouver des personnes compétentes disposées à investir de leur temps, et ceci pour une rémunération plutôt modeste prise en charge par le SEPS. Toutefois, cette rétribution peut être augmentée si les moniteurs engagés sont reconnus Jeunesse+Sport (J+S). Le coach du club pourrait alors annoncer ces cours auprès de J+S pour autant que les modalités et directives du SSF et de J+S soient respectées. Le moniteur pourrait ainsi cumuler deux indemnités et voir sa rétribution augmenter.

Nous souhaitons développer encore davantage l'offre du SSF afin qu'un grand nombre d'élèves puisse en profiter. Pour ce faire, nous espérons que de nombreux clubs sportifs seront intégrés à ces cours grâce aux moniteurs compétents et reconnus qu'ils auront mis à disposition.

Vous souhaitez intégrer le programme SSF ? Adressez-vous à votre établissement scolaire !

**Les informations précises quant à ces directives et modalités se trouvent sur la page internet sport scolaire facultatif du SEPS : [www.vd.ch/ssf](http://www.vd.ch/ssf)**

## 16'000 nuitées et 94% de taux de satisfaction

Propriété du Fonds du sport vaudois, la Maison du Sport Vaudois, inaugurée le 1<sup>er</sup> juin 2016, a été conçue spécialement pour accueillir les formations Jeunesse+Sport du canton de Vaud, les camps sportifs, camps d'entraînement et camps scolaires en pension complète. Elle comprend des salles de conférence et de détente ainsi que 15 chambres à 4 lits et 5 chambres à 2 lits. Deux chambres sont spécialement adaptées pour



l'accueil de personnes en situation de handicap. A cela s'ajoute une salle de sport de type VD3 (28 x 16m) exclusivement réservée aux locataires, avec tout le matériel nécessaire pour la pratique de la plupart des sports. Dix tables de tennis de table ont en

outre été acquises cet automne afin de diversifier l'offre.

A ce jour, la MSVd compte 16'000 nuitées et près de 54'000 repas servis. Le taux de satisfaction global des sportifs et écoliers est en moyenne de 94%, tant au niveau des infrastructures mises à disposition, que de l'accueil ou de la qualité des repas. De plus en plus de clubs sportifs y organisent des camps d'entraînement, appréciant la qualité de l'accueil et la diversité d'activités qu'il est possible de pratiquer dans cette station des Alpes vaudoises.

Notre directrice, Mme Brigitte Blouin, se réjouit de vous accueillir avec toute son équipe pour vous faciliter la vie et vos envies d'activités à Leysin. N'hésitez pas à la contacter ([direction@msvd.ch](mailto:direction@msvd.ch)) si les informations sur le site [www.msvd.ch](http://www.msvd.ch) n'apportent pas les réponses escomptées.

Au plaisir de vous y rencontrer prochainement !

### Campagne parents fair-play

## Nous avons encore du stock pour les clubs vaudois !

Si vous avez raté le délai de commande, le SEPS a encore un petit stock sous forme de trépieds, affiches tissu et panneaux solides à votre disposition. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à [gregory.bobicanec@vd.ch](mailto:gregory.bobicanec@vd.ch)



### Activités de J+S Vaud en 2017

## Subsides records pour les clubs vaudois !

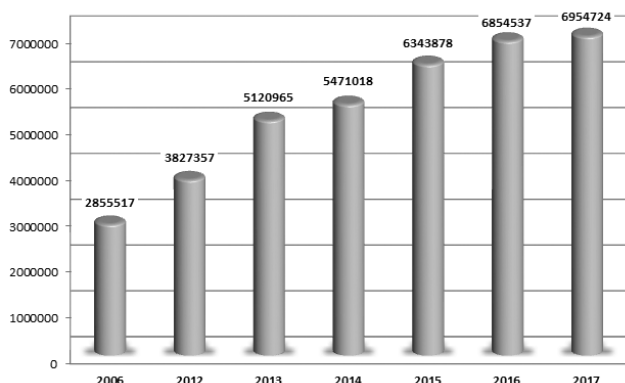
Les clubs vaudois et les écoles qui annoncent leurs activités sportives au secteur Jeunesse+Sport du canton se voient attribuer des subsides de la part de la Confédération. Le montant global de ces versements était de 2'855'517 francs en 2006. Année après année, ce montant a augmenté pour arriver à un chiffre record en 2017 avec 6'954'724 francs.

Ce résultat s'explique par différents facteurs. Tout d'abord, le nombre de cours de formation pour

entraîneurs J+S augmente constamment. Depuis 2006, il a quasiment doublé, passant de 73 à 130 en 2017. Du coup, le nombre d'entraîneurs a également progressé avec 3'396 cadres formés en 2017. En 2013 il n'y en avait que 2'888, soit 18% d'augmentation. Qui dit formateurs formés dit également «entraînements» avec des juniors – «cours» dans le jargon J+S – mis sur pied. En 2013, ils étaient au nombre de 6'294; en 2017, année record, un total de 7'521 cours ont été annoncés et soutenus financièrement. L'augmentation représente plus de 19% sur ces quatre dernières années. Finalement, le nombre de participants à ces cours a également augmenté avec le franchissement symbolique de la barre des 100'000, car ce sont au total 101'912 jeunes de 5 à 20 ans qui ont été soutenus par ce budget fédéral, soit une augmentation de presque 33% par rapport à 2013 (76'708 sportifs).

Le sport associatif est donc en constante progression et il est réjouissant de voir, malgré la diminution du nombre de clubs sportifs vaudois (c.f. notre édito), qu'il bénéficie de soutiens institutionnels conséquents permettant ainsi d'améliorer l'encadrement des jeunes sportifs de notre pays.

Evolution des subventions fédérales J+S versées aux différentes structures sportives vaudoises (clubs et écoles)



## Nouveau processus de contrôle des offres



Alors que la quasi-totalité des coaches J+S s'acquittent consciencieusement de ses tâches, le programme J+S, basé sur l'honnêteté et le fair-play, souffre malheureusement de certaines entorses au respect des règles.

Dans le cadre de la mise à jour du système permettant aux services cantonaux de gérer l'octroi des subventions J+S, de nouvelles fonctionnalités de contrôle automatisées ont été mises en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par l'Office fédéral du sport.

Les anomalies suivantes sont à présent détectées et signalées par le système lors de la clôture des offres par les coaches J+S :

- chevauchements des moniteurs;
- chevauchements des participants;
- pourcentage très élevé de présences dans le carnet de contrôle des présences;
- évolution importante des subventions;
- entraînements durant un jour férié;
- nombre de jours de camp d'entraînement très élevé par rapport au nombre de jours d'entraînement.

Si la plupart des irrégularités peuvent être traitées en interne par les services cantonaux après concertation avec les coaches J+S concernés, les manquements plus graves (concernant moins de 1% de l'ensemble des offres contrôlées) seront systématiquement transmis à l'Office fédéral du sport. Ce dernier procédera alors à un examen approfondi des données et décidera de la réduction ou de la suppression des subventions J+S.

### Fondation «Fonds du sport vaudois» (FFSV)

## De nouveaux visages et de nouveaux soutiens pour le sport associatif

La Fondation «Fonds du sport vaudois» gère et redistribue la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie Romande dévolus au sport pour le canton de Vaud. La répartition vaudoise de ce montant se fait selon 10 parts. La Loterie Romande publie chaque année le nom des bénéficiaires de ces aides sur son site Internet. Dans le canton de Vaud, ce sont ainsi chaque année environ 9 millions de francs qui sont remis à des clubs, associations sportives cantonales, sportifs d'élite, organisateurs de manifestations ou communes pour financer leurs activités et investissements sportifs. Depuis fin 2017, plusieurs nouveaux visages ont rejoint la Fondation et quelques nouveautés ont également été annoncées.

Après plus de 16 ans au service de la FFSV, Marcel Parietti a fait valoir son droit à la retraite à fin novembre 2017 et a été remplacé par Philippe Rupp, délégué au sport associatif et présenté dans la précédente édition du VD-Sports Info. En outre, le Conseil de fondation, composé de onze membres et sous la présidence depuis 2008 de Marco Astolfi, a eu le privilège d'accueillir trois nouveaux membres cette année. D'horizons très différents, ils amènent chacune et chacun leurs compétences et expérience au service du sport vaudois.

**Marcel Parietti**, né en 1952, ancien footballeur d'élite, connaît la Maison du sport vaudois comme sa poche. C'est grâce à son engagement que cette magnifique réalisation permet d'accueillir tout au long de l'année cours Jeunesse+Sport, clubs sportifs et camps scolaires à Leysin. Sa nomination au Conseil de fondation assure une continuité dans la gestion de la FFSV et permet de bénéficier de sa vision globale du sport, en particulier en tant que formateur des entraîneurs pour la FIFA.



**Virginie Faivre**, née en 1982, ancienne sportive d'élite, travaille actuellement à l'Aide Sportive Suisse et a été

récemment nommée ambassadrice des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020. Son expérience dans le sport d'élite et le sport de montagne ainsi que le réseau qu'elle entretient actuellement via l'Aide Sportive sont des atouts qui permettent à la FFSV de répondre au mieux aux préoccupations dans ces domaines.



**Yvan Henzer**, né en 1977, est avocat en droit du sport à Lausanne. Notre monde devient de plus en plus juridique et il était important que la FFSV se dote d'un avis professionnel dans ce domaine. De plus, Yvan Henzer apprécie des sports de tous bords et analyse le monde sportif dans un blog du journal Le Temps. Cette capacité à prendre du recul, à synthétiser les problématiques et à trouver les mots adéquats pour clarifier notre champ d'action sont des atouts indéniables.



### Nouveau : soutien aux Centres régionaux de performance

Outre le financement des bus dès 9 places (voir page 4), l'augmentation des taux pour la construction et la rénovation d'infrastructures sportives, l'augmentation des dotations pour les associations sportives cantonales (de 1.2 à 1.6 mio) ainsi que les équipes phares (de 0.9 à 1.2 mio), la FFSV a créé une nouvelle part en faveur des Centres régionaux de performance (CRP). Basés sur les soutiens octroyés par les fédérations nationales aux CRP ainsi que sur les cartes nationales et régionales délivrées par Swiss Olympic, ces soutiens reviendront directement aux associations cantonales. En tout, 200'000 francs ont été alloués par le Conseil de fondation.

L'ensemble des soutiens possibles est expliqué sous [www.ffsv.ch](http://www.ffsv.ch).

## L'État poursuit son soutien financier pour des activités non compétitives dans les clubs de sport collectif

A la fin de l'année 2016, l'État de Vaud, au travers d'un partenariat entre le Service de la santé publique et le Service de l'éducation physique et du sport, mettait en place diverses actions visant à promouvoir la santé par l'activité physique et le sport.

Deux ans après son lancement, le bilan de ce dispositif est réjouissant puisque des aides financières ont pu être apportées à :

- la construction ou la rénovation de 35 places de sport en plein air ;
- la mise sur pied de 18 projets d'activités sportives encadrées dans les communes ;
- 32 groupes d'activités sportives pour personnes en situation de handicap.

La quatrième mesure, destinée à apporter une aide aux clubs de

sports collectifs (football, basketball, handball, rugby, unihockey et volleyball) qui mettent en place des activités non compétitives n'a, quant à elle, pas eu le même succès puisque seuls 11 clubs ont fait une demande. Ce bilan mitigé peut vraisemblablement s'expliquer par la difficulté qu'ont les clubs à trouver des infrastructures disponibles ainsi que du personnel d'encadrement.

### Fort incitatif financier

Ces aides financières vont être maintenues pour les années à venir, y compris la mesure destinée aux clubs de sports collectifs. Pour rappel, cette dernière consiste en une rémunération forfaitaire semestrielle par moniteur-trice (1 pour 24 élèves), indépendante du nombre de séances, de :

- Fr. 600.- pour une offre avec un-e moniteur-trice non formé-e ;
- Fr. 1'000.- pour une offre avec un-e moniteur-trice J+S (auxquels vient s'ajouter l'indemnité J+S si l'offre est également annoncée à J+S).

Toutes les informations pratiques ainsi que les modalités d'octroi pour les quatre mesures sont disponibles à l'adresse suivante :

[www.vd.ch/projets-sport-sante](http://www.vd.ch/projets-sport-sante).

Le Service de l'éducation physique et du sport vous incite donc à profiter de cette opportunité. Pour toute question, nous sommes à votre disposition à l'adresse e-mail suivante :

[info.sport-sante@vd.ch](mailto:info.sport-sante@vd.ch)

### Transport des clubs et équipes : attention à la loi !

## Soutien du « Fonds du sport vaudois » pour l'achat de bus : dès 9 places !

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, les personnes titulaires du permis de conduire usuel (véhicule privé) qui effectuent des transports de personnes avec des minibus de plus de 8 places (sans le conducteur) et au maximum 3,5 tonnes doivent être titulaires du nouveau certificat de capacité de l'Ordonnance du 15 juin 2007 réglant l'admission des conducteurs au transport de personnes et de marchandises par route (certificat OACP). Fort heureusement, il existe des exceptions qui sont rappelées ci-dessous. Le certificat OACP n'est pas requis :

- pour les transports avec des véhicules jusqu'à 8 places plus chauffeur (véhicule de catégorie B) ;
- dans le cadre de courses privées. Une course est considérée comme privée lorsque :
  - le conducteur a un lien personnel avec les personnes transportées, par exemple, dans le cadre sportif, un parent, pour autant que son enfant soit dans le véhicule et pour autant que le transport ne soit pas rémunéré ;
  - le conducteur est membre de l'association ou a une relation étroite avec un membre de l'association, que le transport est effectué à titre gratuit et que les personnes transportées sont toutes membres de l'association (club par exemple).

Vu ces exigences, la Fondation «Fonds du sport vaudois» a décidé de soutenir, dès 2018, l'acquisition de bus pour le transport de personnes dès 9 places (8 places + chauffeur) par un club sportif ou une association sportive cantonale. Pour plus de détails, les modalités d'octroi sont disponibles sous : [www.ffsv.ch](http://www.ffsv.ch)

### Panathlon : concours littéraire international

## Gagnez un séjour aux JO de Tokyo 2020 !



Le Conseil International du Panathlon organise un concours littéraire réservé aux jeunes de différentes classes d'âge sur les valeurs fondatrices du Panathlon. Il s'agit d'une idée innovante dans la politique d'expansion et de divulgation de l'histoire et de l'activité de cette association, qui s'unit au concours graphique promu par la Fondation Domenico Chiesa et au Prix Communication réservé aux Clubs.

Les candidats devront présenter sur un sujet choisi un texte, essai, poème ou une nouvelle. Le texte ne devra pas excéder 2 à 5 pages pour la catégorie de 11 à 15 ans et 4 à 10 pages pour la catégorie 16 à 19 ans. Les auteurs sont appelés à exprimer et à développer leur point de vue personnel, les sources extérieures devant bien entendu être citées.

Les sujets proposés sont à choix, en lien avec les objectifs du Mouvement Olympique et du Panathlon International et vont de «l'éducation par le sport», à «la violence dans le sport» en passant par «le sport dans la société» et plusieurs autres qui sont mentionnés dans le règlement disponible sous : [www.panathlon-lausanne.ch](http://www.panathlon-lausanne.ch)

Délai de participation : 31 mars 2019.

A la clé : pour le gagnant de chaque catégorie, un séjour avec un accompagnant aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020. De quoi sortir sa plus belle plume !